

Communiqué de presse

Accompagner les établissements d'enseignement agricole vers la transition agroécologique et promouvoir l'agriculture biologique :

Signature d'une convention de partenariat entre le réseau des agriculteurs biologiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le vendredi 17 mars, à l'occasion de la manifestation « Ventoux futur » organisée sur le Campus Provence Ventoux à Carpentras, une convention cadre de partenariat sera signée par Madame Stéphanie FLAUTO, Directrice Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), pour ce qui concerne l'enseignement agricole et Monsieur Pierre-Koffi ALANDA, Président de Bio de Provence Alpes Côte d'Azur (Fédération régionale des groupements départementaux d'agriculteur.rice.s biologique).

Cette convention, conclue pour une durée de quatre ans, permet de poursuivre les actions engagées avec les 2 précédentes conventions signées en 2014 et en 2019. Elle décline à l'échelle régionale la convention nationale, renouvelée en juin 2021, entre la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), afin de renforcer les partenariats entre le réseau bio et les établissements d'enseignement agricole.

Elle vise notamment à :

- Développer les partenariats entre les groupements de producteur.rice.s biologiques et les établissements d'enseignement agricole en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Promouvoir et favoriser l'intégration de l'agriculture biologique dans les cursus de formation ;
- Développer les collaborations et les participations croisées dans des actions ou des projets (expérimentations sur les exploitations agricoles des établissements, accompagnement des futur.e.s producteur.rice.s, commercialisation, développement de l'approvisionnement de la restauration scolaire des lycées agricoles en produits issus de l'AB, formation...)
- Faciliter les échanges d'informations et de compétences réciproques ;
- Organiser et participer à des actions communes de sensibilisation ;
- Favoriser l'accueil de stagiaires sur les fermes bio.

Elle sera mise en œuvre opérationnellement sur l'ensemble du territoire à travers des plans d'actions co-construits annuellement entre les établissements, le service régional de la formation et du développement de la DRAAF et les groupements de producteur.rice.s biologiques.

Contacts :

- Jean-François BRISSE – Chef du pôle Animation des Etablissements DRAAF PACA – SRFD : 04 13 59 36 80 - jean-francois.brisse@agriculture.gouv.fr

- Kristell GOUILLOU – Chargée de communication à Bio de Provence - Alpes - Côte d'Azur : 06 70 23 73 40 ; kristell.gouillou@bio-provence.org